

RÈGLEMENTS OFFICIELS
Tirage Golf 2021

Nombre de billets imprimés : 1 250 numérotés de 0001 à 1 250
Coût du billet: 20\$ (prix unitaire) N° de licence RACJ - 431392-1

1. La période de mise en vente des billets commence le 7 juillet 2021
2. Le tirage aura lieu le 15 octobre 2021, 12 h 30.
3. La fermeture des ventes pour le tirage est le 14 octobre 2021, minuit.

RÉCLAMATION DES PRIX:

4. La banque alimentaire Moisson Sud-Ouest communiquera avec les gagnants par téléphone dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date du tirage, ou par courriel, le cas échéant.
5. Les prix doivent être réclamés au bureau de Moisson Sud-Ouest au plus tard le 1^{er} novembre 2021, 16 h.
6. Les prix non réclamés dans les délais prescrits deviendront la propriété de Moisson Sud-Ouest, et cette dernière est libre d'en disposer comme bon lui semble.
7. Les prix sont transférables, mais non-échangeables et non-monnayables. Les gagnants devront les accepter tels quels.

DESCRIPTION DES PRIX ET RÈGLES PARTICULIÈRES:

8. La liste des prix est comme suit :

# de lot	Description des prix – Tirage golf 2021	Valeur des prix incluant les taxes
1	Quatuor Le Golf Club	229.95\$
2	Quatuor club de golf Ormstown	287.44\$
3	Quatuor club de golf St-Anicet	287.44\$
4	Quatuor VIP club de golf St-Anicet	459.90\$
5	Quatuor club de golf Vaudreuil	287.44\$
6	Quatuor club de golf St-Zotique	287.44\$
7	Quatuor club de golf Windmill Heights	402.41\$
8	Quatuor club de golf Trout River	287.44\$
9	Quatuor club de golf Valleyfield	344.93\$

CONDITIONS GÉNÉRALES

9. Les billets sont achetés en nom personnel uniquement.
10. Billets. Les prix seront tirés au sort dans l'ordre inscrit sur les billets. L'achat des billets est final et non remboursable. Dans le cas de paiement par chèque, l'acheteur sera avisé par téléphone, dans les 24 heures, en cas de chèque sans provision. Il devra alors se présenter dans les deux (2) jours ouvrables suivants au bureau de Moisson Sud-Ouest pour acheter son ou ses billets en argent comptant. Dans tous les cas, les billets seront considérés comme la propriété de Moisson Sud-Ouest jusqu'à la réception du paiement final.
11. Conflit. Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Conseil d'administration de Moisson Sud-Ouest qui demandera au besoin un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision finale.
12. L'achat d'un billet ne donne pas droit à un reçu aux fins de l'impôt.
13. Moisson Sud-Ouest ou ses représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent tirage en utilisant un moyen contraire aux présentes règles ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex.: usage frauduleux d'un billet de tirage). Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.
14. Le détenteur du billet gagnant dégage de toute responsabilité Moisson Sud-Ouest et ses représentants, leur agence de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants, pour tout dommage de quelque nature que ce soit qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

15. En participant ou en tentant de participer au présent tirage, toute personne dégage Moisson Sud-Ouest et ses représentants, leur agence de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au tirage.
16. En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
17. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne ou l'entreprise dont le nom apparaît sur le formulaire de paiement. Le cas échéant, c'est à cette personne que sera remis le prix. Si un billet est acheté collectivement par plus d'une personne, les acheteurs participants doivent définir sur le formulaire le nom de la personne qui recevra le prix individuellement. Les participants du groupe pourront ensuite convenir ensemble du partage du prix entre eux.
18. Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus. L'achat d'un billet au nom d'une personne mineure est interdit.
19. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au tirage : les employés de Moisson Sud-Ouest, les membres du conseil d'administration de Moisson Sud-Ouest et les membres du comité.

Moisson Sud-Ouest
50, rue Webb
Salaberry-de-Valleyfield, (Québec)
J6T 6L5
450 377-7696
info@moissonsudouest.org
<https://www.moissonsudouest.org>

N° d'œuvre de bienfaisance : 13324 7718 RR0001 | N° de licence : **RACJ - 431392-1**